

Institution de Prévoyance Austerlitz

Institution de prévoyance

30 avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Institution de Prévoyance Austerlitz

Institution de prévoyance
30 avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Institution de Prévoyance Austerlitz, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2 de l'annexe relative au traitement des rentes CNP enregistrées en « Autres créances » en contrepartie des « Fonds propres restituables ».

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « 3.C. Placements » de l'annexe décrit les principes et modes d'évaluation des placements financiers ainsi que les modalités de détermination des provisions pour dépréciation. La note « 3.A. (v) Autres provisions techniques » explicite les modalités réglementaires spécifiques de constatation de la provision pour risque d'exigibilité. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Institution, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables mentionnées ci-dessus et des informations fournies dans ces notes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Certains postes techniques propres à l'assurance, au passif des comptes annuels de votre Institution, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.A de l'annexe. Conformément à la norme professionnelle relative aux estimations comptables, nous avons en particulier apprécié le caractère adéquat des méthodes employées, les données et les hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de l'Institution et de son expérience. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations d'ordre comptable et financier communiquées à la Commission Paritaire dans le cadre de l'approbation des comptes de l'Institution de Prévoyance Austerlitz.

Neuilly-sur-Seine, le 27 juin 2016

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Dominique LAURENT

ACTIF	31/12/2015 brut	31/12/2015 Dépréciation	31/12/2015 net	31/12/2014	PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
A1 ACTIFS INCORPORELS					B1 FONDS PROPRES ET RESERVES (B1.1 + B1.2)		
A2 PLACEMENTS (A2a + A2b + A2c + A2d)	12 944,70	1 538,98	11 405,72	0,00		33 878 967,70	31 485 990,18
A2a Terrains et constructions	293 567 765,67	173 100,79	293 394 664,88	293 061 436,63			
A2b Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	3 987 900,00		3 987 900,00	5 999 049,72			
A2c Autres placements					B1.1 FONDS PROPRES (B1a + B1b + B1c + B1d + B1e)	15 843 659,18	14 466 219,74
A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	289 579 865,57	173 100,79	289 406 764,78	293 062 386,81	B1a Fonds de dotation sans droit de reprise	1 000 000,00	1 000 000,00
A3 PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS					B1b Ecart de réévaluation	48 428,00	48 010,00
A4 PART DES CESSONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES					B1c Réserves	13 120 267,59	12 865 438,55
A4a Provisions pour collections non acquises (Non-Vie)					B1d Report à nouveau	1 674 963,51	522 771,19
A4b Provisions d'assurance Vie					B1e Résultat de l'exercice		
A4c Provisions pour prestations à payer (Vie)					B1.2 AUTRES FONDS PROPRES (B1f + B1g)	18 035 248,60	17 028 770,45
A4d Provisions pour prestations à payer (Non-Vie)					B1f Fonds de dotation avec droit de reprise	18 035 248,60	17 028 770,45
A4e Provisions pour participation aux excédents et retournes (Vie)					b1g Subventions nettes		
A4f Provisions pour participation aux excédents et retournes (Non-Vie)					B2 PASSIFS SUBORDONNES	267 399 801,00	269 204 748,00
A4g Provisions pour égalisation (Vie)					B3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
A4h Provisions pour égalisation (Non-Vie)					B3a + B3b + B3c + B3f + B3g + B3h + B3j + B3k	267 399 801,00	269 204 748,00
A4i Autres provisions techniques (Vie)					B3b Provisions pour collections non acquises (Non-Vie)		
A4j Autres provisions techniques (Non-Vie)					B3c Provisions d'assurance Vie		
A4k Provisions techniques des opérations en unités de compte					B3d Provisions pour sinistre (Vie)		
A5 PART DES GARANTS DANS LES ENGAGEMENTS TECHNIQUES DONNES EN SUBSTITUTION					B3e Provisions pour annuité (Non-Vie)		
TECHNIQUES DONNES EN SUBSTITUTION					B3f Provisions pour participation aux excédents et retournes (Vie)	0,00	947 496,00
A6 CREANCES (A6a + A6b + A6c)	732 819,82		732 819,82	61 482,30	B3g Provisions pour participation aux excédents et retournes (Non-Vie)	0,00	0,00
A6a Créances liées d'opérations directes (A6aa + A6ab)	720 430,60		720 430,60	0,00	B3h Provisions pour égalisation (Vie)		
A6aa Créances liées d'opérations directes					B3i Provisions pour égalisation (Non-Vie)		
A6ab Autres créances liées d'opérations directes					B3j Autres provisions techniques (Vie)		
A6b Créances liées d'opérations de réassurance	62 389,22		62 389,22	01 482,30	B3k Autres provisions techniques (Non-Vie)		
A6c Autres créances (A6ca + A6cb + A6cc)					B4 PROVISIONS TECHNIQUES DES OPERATIONS EN UNITES DE COMPTE		
A6ca Personnel					B5 ENGAGEMENTS TECHNIQUES SUR OPERATIONS DONNEES EN SUBSTITUTION		
A6cb Etat, organismes sociaux, collectivités publiques					B6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
A6cc Débiteurs divers					B7 FONDS DEDIES		
A7 AUTRES ACTIFS (A7a + A7b)	0,00		0,00	0,00	B8 DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSONNAIRES		
A7a Actifs corporels d'exploitation	2 078,99		2 078,99	0,00	B9 AUTRES DETTES (B9a + B9b + B9c)	759 801,83	285 560,43
A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	7 843 849,04		7 843 849,04	0,00	B9a Dettes liées d'opérations directes et de prises en substitution	72 79	0,00
A7c Intérêts et byers acquis non échus	45 228,24		45 228,24	61 482,30	B9b Dettes liées d'opérations de réassurance et de cessons en substitution		
A7d Frais d'acquisition reportés (Vie)	43 705,46		43 705,46	1 871 843,14	B9c Autres dettes des établissements de crédit	0,00	0,00
A7e Frais d'acquisition reportés (Non-Vie)					B9d Autres dettes (B9da + B9db + B9dc + B9d)	759 770,04	225 560,43
A7f Autres comptes de régularisation					B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
A8 COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF (A8a + A8b + A8c + A8d)					B9db Personnel		
A8a Intérêts et byers acquis non échus					B9dc Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	596 897,30	98 931,97
A8b Frais d'acquisition reportés (Vie)					B9dd Créanciers divers	172 881,74	196 628,46
A8c Frais d'acquisition reportés (Non-Vie)					B10 COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF		
A8d Autres comptes de régularisation					B11 DIFFERENCES DE CONVERSION	39 267,02	8 463,35
A9 DIFFERENCES DE CONVERSION					TOTAL DE L'ACTIF (A1 + A2 + A3 + A4 + A5 + A6 + A7 + A8 + A9)	302 077 767,60	300 894 761,87
	302 254 486,36	176 718,76	302 077 767,60	300 894 761,87	TOTAL DU PASSIF (B1 + B2 + B3 + B4 + B5 + B6 + B7 + B8 + B9 + B10 + B11)	302 077 767,60	300 894 761,87

Institution de Prévoyance Austerlitz

caisse de retraite I.P.A. (CRCN + BFCE/CEPME)

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE au :
31/12/2015

	31/12/2015	31/12/2014
E1 COTISATIONS	799 566,85	879 030,01
E2 PRODUITS DES PLACEMENTS (E2a + E2b + E2c)	10 431 941,19	11 447 979,87
E2a Revenus des placements	6 062 909,19	6 175 856,86
E2b Autres produits placements	0,00	0,00
E2c Produits provenant de la réalisation de placements	4 369 032,00	5 272 123,01
E3 AJUSTEMENTS ACAV (PLUS VALUE)	0,00	0,00
E4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	1 383 224,00	1 704 028,00
E5 CHARGES DES PRESTATIONS (E5a + E5b)	(11 807 433,46)	(11 245 508,96)
E5a Prestations et frais payés	(11 807 433,46)	(11 245 508,96)
E5b Charge des provisions pour prestations à payer	0,00	0,00
E6 CHARGE DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISION	6 132 037,00	4 950 465,00
E6a Provisions d'assurance vie	6 132 037,00	4 950 465,00
E6b Provisions pour opérations en unités de compte	0,00	0,00
E6c Provision pour égalisation	0,00	0,00
E6d Autres provisions techniques	0,00	0,00
E7 PARTICIPATION AUX RESULTATS	(4 327 090,00)	(6 860 723,00)
E8 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION (E8a + E8b + E8c)	(11 895,69)	(10 982,84)
E8a Frais d'acquisition		
E8b Frais d'administration	(11 895,69)	(10 982,84)
E8c Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution		
E9 CHARGES DES PLACEMENTS (E9a + E9b + E9c)	(69 536,33)	(36 468,04)
E9a Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	(38 742,61)	(36 468,04)
E9b Autres charges des placements	(30 793,72)	0,00
E9c Pertes provenant de la réalisation de placements	0,00	0,00
E10 AJUSTEMENTS ACAV (MOINS VALUE)		
E11 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	(379 492,37)	(308 145,93)
E12 PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES AU COMPTE NON TECHN	(1 165 256,45)	(1 194 924,57)
RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE (E1 +E2 +E3 +E4 -E5 -E6 -E7 -E8 -E9 -E10 -E11 -E12)	986 064,74	(675 250,46)

Institution de Prévoyance Austerlitz

caisse de retraite I.P.A. (CRCN + BFCE/CEPME)

RESULTAT - COMPTE NON TECHNIQUE au :
31/12/2015

	31/12/2015	31/12/2014
F1 RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE	0,00	0,00
F2 RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE	986 064,74	(675 250,46)
F3 PRODUITS DES PLACEMENTS	0,00	0,00
F3a Revenus des placements		
F3b Autres produits des placements		
F3c Profits provenant de la réalisation des placements		
F4 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES DU COMPTE TECHNIQUE VIE	1 165 256,45	1 194 924,57
F5 CHARGES DES PLACEMENTS (F5a + F5b + F5c)	0,00	0,00
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers		
F5b Autres charges des placements	0,00	0,00
F5c Pertes provenant de la réalisation de placements	0,00	0,00
F6 PRODUIT DES PLACEMENTS TRANSFERES AU COMPTE TECHNIQUE NON-VIE		
F7 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	1 403,32	3 097,08
F8 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES (F8a + F8b)	0,00	0,00
F8a Charges à caractère social		
F8b Autres charges non techniques	0,00	0,00
F9 RESULTAT EXCEPTIONNEL (F9a - F9b)	0,00	0,00
F9a F9a Produits exceptionnels	0,00	0,00
F9b F9b Charges exceptionnelles		
F10 IMPOTS SUR LE RESULTAT	477 761,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (F1 + F2 + F3 + F4 - F5 - F6 + F7- F8 +F9 - F10)	1 674 963,51	522 771,19

ANNEXE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

1. Domaine d'activité

L'institution de Prévoyance AUSTERLITZ est une institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité Sociale. Elle est agréée pour pratiquer en France les opérations visées à la branche 20 (vie-décès). Elle a pour vocation de gérer les régimes de retraite supplémentaire instaurés par ses membres adhérents au profit de leurs salariés et anciens salariés. Elle gère deux contrats de retraite supplémentaire, l'un au profit des salariés et anciens salariés de la BFCE et du CEPME, l'autre au profit des salariés et anciens salariés du Crédit National.

2. Faits marquants de l'exercice 2015 et événements postérieurs à la clôture ayant une incidence sur les Comptes 2015

La comptabilisation des rentes CNP a été réalisée dans le bilan de l'Institution de Prévoyance AUSTERLITZ au 31 décembre 2015 afin de tenir compte d'une observation de l'ACPR à ce sujet.

Désormais les rentes CNP sont comptabilisées en « Autres créances ».

Si cette comptabilisation avait été réalisée dès le 1^{er} janvier 2010, l'apport de la Caisse des Retraites du Crédit National à l'Institution de Prévoyance AUSTERLITZ aurait été plus important. La régularisation a été effectuée dans le bilan au 31 décembre 2015 par la constatation d'un passif de 717 954 € en fonds propres restituables (B1f) en contrepartie des autres créances (A6ab) pour le même montant de 717 954 €.

Au fur et à mesure du paiement des rentes, le compte « autres créances » sera apuré à concurrence d'un montant calculé pour chaque exercice par le cabinet d'actuariat en charge des évaluations.

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code de la Sécurité Sociale. Les comptes annuels sont exprimés en euros. Ils ont été établis en application du principe de la continuité de l'exploitation.

A. Opérations d'Assurance directe

Cotisations

Les cotisations brutes émises sont nettes d'annulations et de la variation des cotisations à recevoir.

Prestations

Les prestations et frais payés correspondent aux versements périodiques de rentes incluant la participation aux bénéfices directement incorporée dans les prestations versées et aux frais de gestion des pensions.

Provisions techniques (R.931-10-17 et suivants du code de la Sécurité Sociale)

(i) Provisions Mathématiques

Les Provisions Mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'institution et ceux pris par les participants. L'engagement de l'institution est de payer au participant une pension selon les termes du contrat et en tenant compte de toutes les options offertes. L'engagement du participant est de continuer de payer ses cotisations.

(ii) Provision pour sinistres

Les provisions pour sinistres représentent les capitaux échus et les sinistres survenus non encore réglés à la clôture de l'exercice.

(iii) Provision pour Participation aux Bénéfices

Cette provision est constituée des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats, lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. L'attribution définitive aux bénéficiaires s'effectue dans un délai maximum de huit ans soit par incorporation aux Provisions Mathématiques, soit par incorporation directe aux pensions.

(iv) Provision pour Egalisation

N/A.

(v) Autres provisions techniques

Il s'agit essentiellement de provisions constituées afin de respecter les normes réglementaires.

(a) Provision Globale de Gestion

N/A.

(b) Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est destinée à "compenser la baisse de rendement de l'actif". Elle est constituée dès lors que les intérêts garantis sont globalement supérieurs à 80 % du taux de rendement des actifs et tient compte des provisions supplémentaires.

Compte tenu du taux de rendement global des actifs, cette provision n'a pas eu à être constituée durant l'exercice.

(c) Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Cette provision est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements à revenus variables, (les valeurs mobilières amortissables réglementées sont exclues). Elle est constituée lorsque la valeur globale inscrite au bilan des placements est supérieure à la valeur de réalisation globale de ces mêmes placements.

Les valeurs de réalisation retenues pour les valeurs mobilières cotées, les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les fonds communs de placements sont la moyenne des cours de rachat ou le cours moyen des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire. Pour les autres actifs, la valeur de réalisation retenue est la valeur vénale.

L'institution de prévoyance étale sur 8 ans la provision pour risque d'exigibilité en conformité avec le Code de la Sécurité Sociale. L'étalement de la provision est effectué selon l'estimation prudente de l'échéance moyenne pondérée des futurs paiements relatifs aux engagements réglementés. L'institution de prévoyance verse des rentes périodiques de retraite jusqu'à l'extinction des droits du bénéficiaire. Il s'agit d'un risque très long.

La durée moyenne constatée sur les engagements de pension à verser est de 17 années pour les bénéficiaires de pensions de la CRCN et 21 ans pour les bénéficiaires de pensions de BFCE-CEPME.

Cette provision est comptabilisée conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité 2008-20 du 19 décembre 2008. Ainsi, une dotation est effectuée pour 1/3 de la moins-value globale par le compte technique vie. Une reprise de cette provision entre 1/3 et 1/8 du montant de la moins-value globale est effectuée par le compte non technique.

B. Opérations de Réassurance

Acceptations

L'institution ne réalise pas d'opérations de réassurance.

Cessions

L'institution ne cède pas de risque en réassurance.

C. Placements (R.931-10-21 et suivants du code de la Sécurité Sociale)

Valeurs Mobilières à Revenu Fixe

- ***Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice***

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles, retenant la durée qui reste à courir jusqu'à la date de remboursement (amortissement positif ou négatif).

La valeur de réalisation, retenue à la clôture des comptes, correspond à celle du dernier cours coté au jour de l'inventaire.

- ***Provisions***

Les moins-values latentes éventuelles, résultant de la comparaison de la valeur comptable incluant les différences sur les prix de remboursement, et de la valeur de réalisation ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Réserve de Capitalisation

L'institution n'a pas de réserve de capitalisation.

Actions et autres titres à revenus variables

- **Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice :**

Les actions et autres titres à revenu variable sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus éventuels.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire pour les titres cotés, et à la dernière valeur de rachat publiée pour les parts de fonds communs de placements.

Les titres valorisés dans une autre devise que l'Euro font l'objet d'une différence de conversion actif ou passive. Ces titres sont comptabilisés et valorisés à la date de clôture en utilisant le cours de change à cette date.

- **Provisions**

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne si la dépréciation présente un caractère durable.

Conformément aux termes de l'avis du C.N.C. du 18 décembre 2002, l'institution retient comme critère l'existence d'une moins-value latente au moins égale à 20 % du prix d'achat pendant 6 mois pour apprécier le caractère durable d'une perte de valeur.

Par ailleurs, lorsqu'il apparaît qu'un titre affiche une moins-value latente en deçà des critères exposés ci-dessus mais que l'institution sera conduite néanmoins à réaliser une moins-value, alors une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la perte envisagée.

Produits et charges des placements

- **Produits**

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (coupons échus et courus, intérêts des comptes à terme, des comptes rémunérés et des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre est différé et inscrit directement dans les capitaux propres au poste "Réserve de Capitalisation". L'institution de prévoyance ne détenant pas d'obligations en direct, le poste « Réserve de capitalisation » n'a pas été mouvementé durant l'exercice.

- **Charges**

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement, les dotations aux amortissements et aux provisions des placements ou reprises, ainsi que la différence entre l'ajustement technique et comptable.

- **Répartition du résultat issu de la gestion des placements**

La répartition entre compte de résultat technique et non technique est faite de la manière suivante :

L'institution pratiquant exclusivement des opérations vie, les produits et les charges de placement sont, en totalité, classés dans le compte de résultat technique vie. Une quote-part du résultat financier est virée au compte non technique selon le calcul suivant :

Capitaux propres x Produits nets des placements
Provisions nettes Techniques Vie +Capitaux Propres

D. Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite affectés selon leur destination, soit directement, soit indirectement par le biais de clés de répartition.

E. Actifs incorporels et autres actifs

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels en mode linéaire pour les durées suivantes dans la généralité des cas :

Logiciels :	1 à 5 ans
-------------	-----------

Au 31/12/2015, les immobilisations corporelles sont complètement amorties.

F. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale (coût historique).

Lorsque, à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

G. Impôt sur les bénéfices

Depuis le 01 janvier 2012, les institutions de prévoyance sont soumises au régime normal de l'impôt société. L'institution comptabilise l'impôt exigible. Elle ne comptabilise pas d'impôt différé dans ses comptes sociaux.

H. Engagements de retraite

L'institution n'emploie pas de personnel. Il n'y a donc pas d'engagement de retraite.

4. Notes sur les postes de bilan (€)

4.1 Evolution des actifs incorporels

En euros	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
Valeurs Brutes				
Logiciels informatiques	0	12 945	0	12 945
Marques, brevet,...				
		Dotations	Reprises	
Amortissements				
Logiciels informatiques	0	1 539	0	1 539
Marques, brevet,...				
Valeurs Nettes				
Logiciels informatiques	0	11 406	0	11 406
Marques, brevet,...				

4.2 Evolution des placements

Brut	31/12/2014	Acquisitions	Virement de poste à poste	Cessions	31/12/2015
Parts de sociétés de placements immobiliers et OPCVM	5 999 050		2 011 150		3 987 900
OPCVM investis en titres à revenu fixe	106 003 818	4 401 695		2 005 915	108 399 598
OPCVM investis en titres à revenu variable et OPCVM diversifiés	185 001 170	7 022 394		15 333 847	176 689 717
Fonds alternatifs	142 307	30 793			173 100
Fonds Commun de Titrisation			2 011 150		2 011 150
FCP à risques	2 057 400	248 900			2 306 300
Total I	299 203 744	11 703 782	-	17 339 762	293 567 765

Provisions pour dépréciation	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Fonds alternatifs	142 307	30 793		173 100
Total II	142 307	30 793	-	173 100

Valeurs nettes Total I - II	299 061 437	11 672 989	17 339 762	293 394 665
------------------------------------	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------

Au cours de l'exercice 2015, les parts d'un Fonds Commun de Titrisation de dettes immobilières ont fait l'objet d'un reclassement au bilan de la rubrique A2a « Terrains et constructions » à la rubrique A2c « Autres placements », pour respecter les dispositions prévues en termes d'enregistrement comptable.

4.3 Etat récapitulatif des placements

Désignation des valeurs ou des actifs	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	plus ou moins value latente
I PLACEMENTS				
1. Parts d'OPCVM de titres à revenu fixe	108 399 598	108 399 598	112 482 965	4 083 367
2. Placements immobiliers	3 987 900	3 987 900	4 304 860	316 960
3. Parts d'OPCVM (en actions ou diversifiés)	176 689 717	176 689 717	208 123 109	31 433 392
4. Parts d'OPCVM et FCP à risques & FCT (autres que 1. et 3.)	4 490 550	4 317 450	4 437 366	119 916
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
6. Actions				
7. Dépôts				
TOTAL (lignes 1 à 6)	293 567 765	293 394 665	329 348 300	35 953 635
a. dont :				
- Placements évalués selon l'art. R931-10-40 (Revenu fixe)				
- Placements évalués selon l'art. R931-10-41 (Revenu variable)	293 567 765	293 394 665	329 348 300	35 953 635
b. dont :				
- Valeurs déposées chez les cédantes (y compris valeurs pour lesquelles l'entreprise s'est portée caution solidaire)				
II. Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
Avoirs en banque	7 843 649	7 843 649	7 843 649	

4.4. Créances

✚ Créances (en net)

En euros	Total	< 1 an	> 1 an
* Créances nées d'opérations d'Assurance Directe	720 431	109 982	610 449
* Créances nées d'opérations de Réassurance			
* Autres créances	62 389	62 389	
Total	782 820	172 371	610 449

✚ Provisions sur créances

En euros	01/01/2015	Dotation	Reprise	31/12/2015
* Créances nées d'opérations d'Assurance Directe				
* Créances nées d'opérations de Réassurance				
* Autres créances				
Total				

4.5. Autres actifs

En euros	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
Valeurs Brutes				
Dépôts et cautionnements				
Actifs amortissables	2 079			2 079
		Dotation	Reprise	
Amortissements				
Dépôts et cautionnements				
Actifs amortissables	2 079			2 079
Valeurs Nettes	-			-

4.6. Compte de régularisation actif

En euros	2015	2014
Coupons et intérêts courus	43 705	
Différences sur prix de remboursement à percevoir		
Charges comptabilisées d'avance	1 523	
Total	45 228	

4.7. Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se détaille comme suit :

En euros	31/12/2014	Mouvements sur le résultat antérieur	Autres mouvements	31/12/2015
Fonds d'établissement	1 000 000			1 000 000
Réserve de Capitalisation	-			-
Autres réserves	48 010	418		48 428
Report à Nouveau	12 885 439	234 829		13 120 268
Fonds dotation avec droit de reprise	17 029 771	287 524	717 954	18 035 249
Résultat 2014	522 771	- 522 771		-
Résultat 2015			1 674 964	1 674 964
Total	31 485 990	0	2 392 918	33 878 908

Le montant de 717 954 € en « Autres mouvements » correspond à la comptabilisation des rentes CNP au bilan de l'exercice 2015 comme détaillé en note 2

4.8. Provisions techniques

En euros	2015	2014
3. Provisions Techniques Brutes :		
3.b. Provisions Mathématiques	267 399 801	268 257 252
3.c. Provisions pour Sinistres		
3.e. Provision pour Participations excédents		947 496
3.g. Provision pour Egalisation		
3.i. Autres provisions techniques Vie (provision pour risque d'exigibilité)		
Provisions Techniques Brutes Totales	267 399 801	269 204 748

4.9 Provisions pour risques et charges

Néant

4.10. Dettes

En euros	Total	Part < 1 an	1 à 5 ans	Part > 5 ans
7.a. Dettes nées d'opérations d'Assurance Directe	23	23		
7.b. Dettes nées d'opérations de Réassurance				
7.d. Etablissements de crédit				
7.e. Autres Dettes	759 778	759 778		
Total	759 801	759 801		

4.11 Comptes de régularisation Passif

En euros	2015	2014
Amortissement des différences sur prix de remboursement		
Différence de conversion sur titres libellés en dollars	39 257	8 463
Produits constatés d'avance		
Total	39 257	8 463

4.12. Engagements hors bilan reçus et donnés

En euros	2015	2014
Engagements reçus (nantissement sur titres)	21 653 471	21 400 210
Engagements donnés		
Engagements retraites - IFC	N/A	N/A

L'Institution de Prévoyance AUSTERLITZ est venue aux droits de la Caisse des Retraites du Crédit National pour le bénéfice de ce nantissement accordé par NATIXIS S.A. afin de garantir ses engagements. Aux termes de l'accord du 17 décembre 2009, NATIXIS S.A s'est engagé à porter linéairement le taux de couverture des engagements du contrat Crédit National de 85% à 100% en 15 ans. Au 31 décembre 2015, le taux de couverture atteint 91% grâce à la garantie accordée par NATIXIS S.A. pour un montant calculé de 12 500 000 €. Ce dernier montant est en attente de formalisation entre NATIXIS S.A et l'Institution de Prévoyance AUSTERLITZ sachant que le nantissement qui garantit ce montant n'a pas été réduit et porte sur 15.490 parts de l'OPCVM « NATEXIS PERF.CRCN » pour une valeur de 21.6 M€ au 31 décembre 2015. La formalisation à venir entre NATIXIS S.A et l'Institution de Prévoyance AUSTERLITZ devrait confirmer le maintien du nantissement à ce niveau pour une durée de 5 ans jusqu'au 30 juin 2021.

L'engagement de NATIXIS S.A. vis à vis de l'Institution de Prévoyance AUSTERLITZ se termine le 30 juin 2025.

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 Ventilation des produits et charges de placements Vie

En euros	Exercice 2015			Exercice 2014
	Entreprises liées	Autres	Total	Total
Revenus placements immobiliers		223 485	223 485	275 108
Revenus des autres placements		22 504	22 504	-
Revenus des FCT		101 533	101 533	-
Revenus des Sicav et FCP diversifiés (coupons)		2 408 998	2 408 998	2 428 742
Revenus des OPCVM Obligataires (coupons)		3 306 389	3 306 389	3 472 006
Profits sur réalisations		4 369 032	4 369 032	5 272 123
Pertes sur réalisation				
Frais de gestion		38 743	38 743	36 468
Autres charges de placement (dotation de PDD)		30 794	30 794	
Total net		10 362 405	10 362 405	11 411 512

5.2 Ventilation des produits et charges techniques par catégorie

L'institution réalise exclusivement des opérations qui relèvent de la catégorie 7, visée à l'article A.931-11-10 du code de la sécurité sociale.

5.3 Charges de personnel / effectif

Néant

5.4 Participation des assurés aux excédents techniques et financiers (sur 5 ans)

En euros	2015	2014	2013	2012	2011
A - Participation aux excédents totale	4 327 090	6 860 723	8 084 425	708 193	1 317 685
A1 : Participation attribuée à des contrats	5 274 586	9 696 751	6 119 376	404 049	82 409
A2 : Variation de la provision pour participation aux excédents	- 947 496	- 2 836 028	1 965 049	304 144	1 235 276
B - Participation aux excédents					
B1 : Provisions mathématiques moyennes (1)	267 828 527	265 884 109	263 154 394	262 257 742	262 754 306
B2 : Montant minimal de la participation aux excédents	2 889 442	6 860 723	8 084 425	708 193	945 364
B3 : Montant effectif de la participation aux excédents (2)	4 327 090	6 860 723	8 084 425	708 193	1 317 685
* B3a : participation attribuée aux contrats	5 274 586	9 696 751	6 119 376	404 049	82 409
* B3b : variation prov. Pour participation aux excédents	- 947 496	- 2 836 028	1 965 049	304 144	1 235 276

(1) demi-somme des Provisions Mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

(2) participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques)

5.5 Autres frais généraux

Les tableaux ci-dessous reprennent les charges donnant lieu à répartition, à l'exclusion de celles directement affectables à une destination :

a) Charges par nature (avant répartition)

En euros	2015	2014
1. Achats et charges externes (1)	510 066	443 203
2. Impôts & Taxes	29 342	22 507
3. Frais de Personnel		
4. Autres charges de gestion	5 750	743
5. Amortissements	1 539	0
Total	546 696	466 453

(1) dont 275 106 € d'honoraires en 2015 et 230 621 € en 2014.

b) Charges par destination (après répartition)

En euros	2015	2014
Frais de gestion des pensions	116 566	110 856
Frais d'acquisition des contrats		
Frais d'administration des contrats	11 896	10 983
Frais de gestion des placements	38 743	36 468
Autres charges techniques	379 492	308 146
Total	546 696	466 453

5.6 Produits et charges exceptionnels

En euros	2015	2014
<i>Produits exceptionnels</i>		
<i>Charges exceptionnelles</i>		

5.7 Commissions et honoraires

En euros	2015	2014
Honoraires des commissaires aux comptes	35 087	27 052
Honoraires des actuaires	204 000	191 403
Honoraires du cabinet comptable	10 723	4 966
Frais de tenue de la comptabilité (Natixis) (1)		7 200
Autres honoraires (Audit sous-traitance informatique)	25 296	
Total	275 106	230 621

(1) Les frais de tenue de comptabilité ne sont plus classés en honoraires en 2015 pour un montant de charges de 10 800 € sur l'exercice

5.8 Rémunération des organes de direction

Il n'y a pas eu de rémunération attribuée aux administrateurs.